

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté désignant Maître Sandy LACROIX, Avocate, pour représenter et assister trois agents ayant été victimes d'une agression dans l'exercice de leurs fonctions

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que trois agents de la Police Municipale de la Ville de Tulle ont été victimes d'une agression le 22 mai 2026 dans l'exercice de leurs fonctions,
- Considérant que la Ville sollicite Maître Sandy LACROIX pour défendre les intérêts des trois agents lors d'une audience qui se tiendra le 26 mai 2026 et ce, dans le cadre du contrat d'assurance « Protection Juridique - Agents » souscrit par la Ville de Tulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Désigne Maître Sandy LACROIX – 1, rue des Récollets - 19000 TULLE, pour représenter trois agents de la Police Municipale de la Ville de Tulle et défendre leurs intérêts lors de l'audience qui se tiendra le 26 mai 2026 et ce, à la suite de l'agression dont ils ont été victimes le 22 mai 2026 dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Maître Sandy LACROIX, Avocate

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 26 mai 2026

Le Maire,



Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 26 MAI 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 26 MAI 2026

AD/MD - 26052026